

133^e séance

Annexes

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu une lettre par laquelle M. Daniel Fasquelle et plusieurs de ses collègues déclarent retirer leur proposition de loi visant à la protection de l'enfant (n° 326), déposée le 24 octobre 2017.

Acte est donné de ce retrait.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 1^{er} février 2018, de M. le Premier ministre, un projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable.

Ce projet de loi, n° 627, est renvoyé à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 1^{er} février 2018, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat, en deuxième lecture, ratifiant l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations.

Ce projet de loi, n° 629, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 1^{er} février 2018, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée par le Sénat, visant à adapter le droit de la responsabilité des propriétaires ou des gestionnaires de sites naturels ouverts au public.

Cette proposition de loi, n° 628, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 1^{er} février 2018, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée par le Sénat, portant création d'un fonds d'indemnisation des victimes des produits phyto-pharmaceutiques.

Cette proposition de loi, n° 630, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

CONVOCAZIONE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La Conférence, constituée conformément à l'article 47 du règlement, est convoquée pour le mardi 6 février 2018 à 10 heures dans les salons de la présidence.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale a nommé, dans sa deuxième séance du jeudi 1^{er} février 2018, M. Mustapha Laabid et Mme Marie Lebec, secrétaires, en remplacement de M. Lénack Adam et Mme Ramlati Ali.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

À la suite des nominations auxquelles l'Assemblée nationale a procédé lors de sa première séance du mardi 16 janvier 2018 et de sa deuxième séance du jeudi 1^{er} février 2018, le Bureau se trouve ainsi composé :

PRÉSIDENT :

M. François de RUGY

VICE-PRÉSIDENTS :

Mme Carole Bureau-Bonnard

M. Hugues Renson

M. Sylvain Waserman

M. Marc Le Fur

Mme Annie Genevard

M. Yves Jégo

QUESTEURS :

M. Florian Bachelier

Mme Laurianne Rossi

M. Éric Ciotti

SECRÉTAIRES :

Mme Clémentine Autain

Mme Danielle Brulebois

M. Luc Carvounas

M. Lionel Causse
Mme Laurence Dumont
Mme Marie Guevenoux
M. Mustapha Laabid
Mme Marie Lebec
Mme Annaïg Le Meur
Mme Sophie Mette
M. Gabriel Serville
M. Guillaume Vuilletet

**TEXTES SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

Par lettre du jeudi 1 février 2018, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :

5713/18 LIMITE. – Décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision (PESC) 2015/740 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Soudan du Sud.

5717/18 LIMITE. – Règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre l'article 22, paragraphe 1, du règlement (UE) 2015/735 concernant des mesures restrictives eu égard à la situation au Soudan du Sud.

**TEXTES TRANSMIS EN APPLICATION
DU PROTOCOLE SUR L'APPLICATION
DES PRINCIPES DE SUBSIDIARITÉ ET DE
LA PROPORTIONNALITÉ ANNEXÉ AU
TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE ET
AU TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT
DE L'UNION EUROPÉENNE**

Par lettre du jeudi 1 février 2018, la Commission européenne a transmis, en application du protocole (n° 2) sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, à M. le président de l'Assemblée nationale, le texte suivant :

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la reconnaissance mutuelle des biens commercialisés légalement dans un autre État membre [COM(2017) 796 final]

ANALYSE DES SCRUTINS

133^e séance

Scrutin public n° 383

sur la motion de rejet préalable, déposée par M. Richard Ferrand, de la proposition de loi relative à la mise en place d'un récépissé dans le cadre d'un contrôle d'identité (première lecture).

Nombre de votants :	72
Nombre de suffrages exprimés :	70
Majorité absolue :	36
Pour l'adoption :	53
Contre :	17

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe La République en marche (311)

Pour : 44

M. Gabriel Attal, Mme Delphine Bagarry, M. Bruno Bonnell, M. Julien Borowczyk, M. Philippe Chalumeau, Mme Sylvie Charrière, Mme Fannette Charvier, M. Marc Delatte, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Audrey Dufeu Schubert, Mme Françoise Dumas, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Éric Girardin, Mme Nadia Hai, Mme Sandrine Le Feu, Mme Nicole Le Peih, M. Jean-Claude Leclabart, Mme Marion Lenne, Mme Monique Limon, M. Richard Lioger, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Jacques Marilossian, M. Thomas Mesnier, Mme Patricia Mirallès, M. Mickaël Nogal, Mme Valérie Oppelt, Mme Catherine Osson, M. Pierre Person, Mme Anne-Laurence Petel, M. Benoît Potterie, M. Éric Poulliat, Mme Natalia Pouzyreff, M. Hugues Renson, Mme Laëtitia Romeiro Dias, Mme Laurianne Rossi, M. Pacôme Rupin, M. Jean-Bernard Sempastous, Mme Sira Sylla, Mme Liliana Tanguy, M. Jean Terlier, M. Jean-Louis Touraine, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas et Mme Hélène Zannier.

Non-votant(s) : 1

M. François de Rugy (président de l'Assemblée nationale).

Groupe Les Républicains (99)

Pour : 6

M. Xavier Breton, M. Guillaume Larrivé, M. Gilles Lurton, M. Jean-Louis Masson, M. Alain Ramadier et M. Éric Straumann.

Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (47)

Pour : 1

Mme Michèle de Vaucouleurs.

Abstention : 1

M. Brahim Hammouche.

Non-votant(s) : 1

M. Sylvain Waserman (président de séance).

Groupe UDI, Agir et indépendants (33)

Abstention : 1

Mme Agnès Firmin Le Bodo.

Groupe Nouvelle Gauche (30)

Contre : 1

M. Boris Vallaud.

Groupe La France insoumise (17)

Contre : 13

Mme Clémentine Autain, M. Éric Coquerel, M. Alexis Corbière, Mme Caroline Fiat, M. Bastien Lachaud, M. Jean-Luc Mélenchon, Mme Danièle Obono, Mme Mathilde Panot, M. Loïc Prud'homme, Mme Muriel Ressiguiet, Mme Sabine Rubin, M. François Ruffin et Mme Bénédicte Taurine.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

Contre : 3

M. Pierre Dharréville, Mme Elsa Faucillon et M. Stéphane Peu.

Non inscrits (18)

Pour : 2

M. Sébastien Chenu et Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 384

sur la motion de rejet préalable, déposée par M. Sébastien Chenu, de la proposition de loi relative à l'euthanasie et au suicide assisté, pour une fin de vie digne (première lecture).

Nombre de votants :	57
Nombre de suffrages exprimés :	57
Majorité absolue :	29
Pour l'adoption :	5
Contre :	52

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (311)

Pour : 3

Mme Patricia Mirallès, Mme Anne-Laurence Petel et Mme Laurianne Rossi

Contre : 33

Mme Delphine Bagarry, M. Pascal Bois, M. Bruno Bonnell, M. Julien Borowczyk, Mme Sylvie Charrière, Mme Fannette Charvier, Mme Christine Cloarec, M. Marc Delatte, Mme Audrey Dufeu Schubert, M. Jean-Luc Fugit, Mme Fiona Lazaar, Mme Sandrine Le Feu, Mme Nicole Le Peih, M. Jean-Claude Leclabart, Mme Marion Lenne, Mme Monique Limon, M. Richard Lioger, M. Sylvain

Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Jacques Marilossian, M. Thomas Mesnier, Mme Valérie Oppelt, Mme Catherine Osson, M. Laurent Pietraszewski, M. Éric Poulliat, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Laëtitia Romeiro Dias, M. Pacôme Rupin, M. Jean-Bernard Sempastous, M. Jean Terlier, M. Jean-Louis Touraine, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas et M. Guillaume Vuilletet

Non-votant(s) : 1

M. François de Rugy (président de l'Assemblée nationale)

Groupe Les Républicains (99)

Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (47)

Contre : 2

M. Brahim Hammouche et Mme Michèle de Vaucouleurs

Non-votant(s) : 1

M. Sylvain Waserman (président de séance)

Groupe UDI, Agir et indépendants (33)

Contre : 1

Mme Agnès Firmin Le Bodo

Groupe Nouvelle Gauche (30)

Contre : 1

M. Boris Vallaud

Groupe La France insoumise (17)

Contre : 12

M. Éric Coquerel, M. Alexis Corbière, Mme Caroline Fiat, M. Bastien Lachaud, M. Jean-Luc Mélenchon, Mme Danièle Obono, Mme Mathilde Panot, M. Loïc Prud'homme, Mme Muriel Ressiguié, Mme Sabine Rubin, M. François Ruffin et Mme Bénédicte Taurine

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

Contre : 3

M. Pierre Dharréville, Mme Elsa Faucillon et M. Stéphane Peu

Non inscrits (18)

Pour : 2

M. Sébastien Chenu et Mme Emmanuelle Ménard

MISES AU POINT

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

Mme Patricia Mirallès, Mme Anne-Laurence Petel et Mme Laurianne Rossi qui étaient présentes au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote ont fait savoir qu'elles avaient voulu « voter contre ».